AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité – Justice – Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009- 145 DU 30 AVRIL 2009

portant maintien à titre de régularisation de **Monsieur Salifou ALIDOU** au poste de Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Vu le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2001-510 du 30 novembre 2001 portant maintien en activité sous contrat de certains enseignants du supérieur admis à la retraite ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Salifou ALIDOU est maintenu au poste de Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, à titre de régularisation, pour la période du 1er octobre 2005 au 14 août 2006,

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

François Adébayo ABIOLA

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 – MESRS 4 – MEF 4 – AUTRES MINISTERES 28 – DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 – DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGAA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1 JO 1 – INTERESSE 1.